



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Denis Grandjean / Patrice Jordan / Dominique Butty / Pierre Décrind /
Patrice Longchamp / Pierre-André Grandgirard / Anne Meyer Loetscher /
Eric Collomb / Elian Collaud / Bruno Boschung

2015-GC-66

Création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 27 mai 2015, les député-e-s cosignataires demandent que le Conseil d'Etat crée des places de covoiturage aux entrées des autoroutes du canton dans un délai de 5 ans.

Ils rappellent que trois interventions parlementaires similaires ont déjà été déposées entre 2007 et 2011 et que l'Etat a aménagé une place de covoiturage à la sortie de l'autoroute à Vaulruz. Ils soulignent le succès de cette place très souvent complète.

II. Réponse du Conseil d'Etat

La question de l'aménagement de places de covoiturage aux abords des sorties d'autoroutes dans le canton de Fribourg a été posée au Conseil d'Etat, par le biais d'interventions parlementaires, à trois reprises entre 2007 et 2011. Il y a répondu de façon approfondie dans son rapport du 20 mai 2014 sur le postulat 2088.11 Nicole Lehner-Gigon / Nicolas Rime – Places de parc pour les utilisateurs du covoiturage.

Pour rappel, le gouvernement fribourgeois y a présenté une statistique d'utilisation des 20 places de covoiturage situées à proximité de la jonction autoroutière de l'A12 à Vaulruz et mises en service le 28 septembre 2012 par l'Etat de Fribourg. Les différents relevés, effectués par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) en automne 2013, montraient que ces places étaient, en semaine, bien utilisées. Cependant, l'aménagement de cette place de covoiturage est revenu, sans les frais d'acquisition du terrain qui appartient à l'Etat et à la commune de Vaulruz, à 165 000 francs. Elle aurait coûté environ 220 000 francs s'il avait fallu acheter le terrain, soit 11 000 francs par place.

Le Conseil d'Etat constatait par conséquent que « la création de nouvelles places de covoiturage aux jonctions autoroutières occasionne des dépenses élevées pour un rapport utilité-coût faible au vue de l'utilisation gratuite et principalement occasionnelle constatée à Vaulruz » et « implique une utilisation accrue du sol alors qu'il y a, en général, de nombreuses places de parc gratuites et peu utilisées la journée dans les villages. »

Etant donné ce qui précède, et malgré son préavis négatif du 20 mai 2014, le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat. En effet, il est d'avis qu'un nouveau bilan doit être tiré sur le fonctionnement de la place de covoiturage de Vulruz et sur l'opportunité d'en réaliser de nouvelles aux sorties d'autoroutes du canton de Fribourg. Toutefois, il y aura lieu, pour leur aménagement, de prendre en considération les coûts et la difficulté de réalisation. Les disponibilités budgétaires seront réservées.

Il faudra également que les communes collaborent à la démarche, notamment en mettant du terrain à disposition. Les modalités d'usage devront aussi être définies.

25 août 2015